

Séance du 12 février 2026 à 19 heures 30 minutes
Salle du conseil

Quorum : 8

Présents :

M. BATY Vincent, M. BERNARD Eric, Mme BONNENFANT Nicole, M. BOSSUYT Fabrice, Mme CHAUVET Marie-Line, Mme GANDOLFI Martine, Mme JOURNAL Dominique, M. LABBE Bruno, Mme LAURENS-PIGERE Stéphanie, M. LAVERGNE Pascal, M. PATOUR Régis, Mme PEROTIN Catherine, Mme ROUYER Brigitte

Procuration(s) :

Mme DUROUCHOUX Nathalie donne pouvoir à Mme GANDOLFI Martine

Absent(s) :

M. CUN Serge

Excusé(s) :

Mme DUROUCHOUX Nathalie

Secrétaire de séance : Mme PEROTIN Catherine
Pascal

Président de séance : M. LAVERGNE

1 - Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 12 Janvier 2026

2 - Budgets : Réalisation 2025

Nous n'avons pas encore obtenu le CFU, le vote aura lieu le 02 mars prochain.

3 - Préparation budgets 2026

Présentation du projet de budget 2026.

4 - Organisation du bureau de vote pour les élections municipales

8h00 à 10h30	Catherine PEROTIN Nathalie DUROUCHOUX Eric BERNARD Régis PATOUR
10h30 à 13h00	Pascal LAVERGNE Nicole BONNENFANT Martine GANDOLFI Bruno LABBE
13h00 à 15h30	Dominique JOURNAL Marie-Line CHAUVET Vincent BATY



15h30 à 18h00

Fabrice BOSSUYT
Stéphanie LAURENS-PIGERE
Brigitte ROUYER

5 - Création d'un poste d'agent de maîtrise suite à promotion interne

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 Décembre 2025 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au grade d'agent de maîtrise,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Responsable cuisinière, service et gestion, assistante de prévention et responsable du personnel de cantine et d'entretien,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1er Avril 2026 (ci-joint)

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ADOPTÉ

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Isolation des plafonds des salles de classes

Les devis ont été demandés mais non reçus à ce jour.

7 - Achat d'un groupe électrogène

Vu les devis demandés pour l'achat d'un groupe électrogène auprès de :

- | | | |
|--------------|---------------|---------------|
| – ALVS | monophasé 5KW | 699.00 € HT |
| – CACC | monophasé 5KW | 1 031.08 € HT |
| – AGRIVISION | triphase 7KW | 1 100.00 € HT |

Considérant qu'une puissance de 7KW est nécessaire pour certains matériels (lapidaire...) ainsi que du triphasé pour l'alimentation des salles (polyvalente et salle des fêtes)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le matériel proposé par AGRIVISION (triphase 7kw) pour un montant de 1 100.00 € HT soit 1 320.00 € TTC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Questions diverses

- Financement du projet de l'école à 20 % soit 550 €
- Choix du panneau « intramuros »
- 22 février : présentation expo sur mammifères de nos jardins par Rétaud Environnement
- Revoir programmation éclairage public

Le Secrétaire de séance,



Fait à RETAUD
Le Maire,

